

**Compte-rendu du conseil d'école extraordinaire du 31/03/2017**  
**Écoles de BERTHOUVILLE-FRANQUEVILLE**

Début de séance : 18h30

Étaient présents :

- ☞ *Mr COPIN Emmanuel : délégué des parents d'élèves*
- ☞ *Mme COUDE Amandine : déléguée des parents d'élèves*
- ☞ *Mr CROMBEZ Guillaume : Maire de FRANQUEVILLE*
- ☞ *Mme DANARD Nathalie : directrice de l'école de FRANQUEVILLE*
- ☞ *Mme DUPRE Anne-Lise : déléguée des parents d'élèves*
- ☞ *Mr DUTHILLEUL Jean : maire HECMANVILLE*
- ☞ *Mme LALLEMAND Colette : Adjointe mairie HECMANVILLE*
- ☞ *Mme LECLERC Marie-Françoise : maire de BERTHOUVILLE*
- ☞ *Mme LEGRIX Cécile : directrice de l'école de BERTHOUVILLE*
- ☞ *Mme LEPRETRE Françoise : conseillère municipale mairie de ACLOU*
- ☞ *Mr MAILLARD Ludovic : adjoint mairie de FRANQUEVILLE*
- ☞ *Mr PETIT Eric : adjoint mairie de FRANQUEVILLE*
- ☞ *Mr RAGNEAU Sébastien : délégué des parents d'élèves*
- ☞ *Mme THOMAS Nathalie : professeur des écoles*
- ☞ *Mme WILLOT Sarah : professeur des écoles*

Absents excusés :

- ☞ *Mr MARY : inspecteur de l'Education Nationale*
- ☞ *Mme FAUVEL Claire : professeur des écoles*

• **Vote des horaires du RPI Franqueville-Berthouville**

Le report des horaires pour les écoles de Franqueville et Berthouville est voté.

Pour rappel :

Franqueville

	lundi	mardi	mercredi	Jeudi	vendredi
Matin	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
Après-midi	13h30-16h30	13h30-15h30		13h30-15h30	13h30-15h30

Berthouville

	lundi	mardi	mercredi	Jeudi	vendredi
Matin	8h50-11h50	8h50-11h50	8h50-11h50	8h50-11h50	8h50-11h50
Après-midi	13h20-16h20	13h20-15h20		13h20-15h20	13h20-15h20

- **Questions diverses**

- **Projet culturel**

Avec Mme Thomas, nous sommes en train de monter un dossier de projet culturel pour un jumelage/résidence d'artiste ; afin de continuer à enrichir notre projet d'école, dont l'un des grands axes est le parcours culturel des élèves.

En 2015/2016, nous avons travaillé sur la danse, en 2016/2017 sur le cirque et nous souhaitons travailler en 2017/2018 sur le théâtre.

Après consultation de nos conseillers pédagogiques, nous avons contacté la compagnie « le collectif du k » qui est basée à Bernay pour leur proposer un projet pédagogique : nous aimerions l'intervention de comédien dans l'école afin de travailler avec les élèves la mise en voix des textes, la posture, l'espace scénique, l'expression corporelle ... Mais aussi pour nous aider à mettre en scène des scénettes que nous écrirons avec les élèves à travers notre projet « Passe le message à ton voisin ».

Deux comédiens viendraient pendant deux semaines à l'école.

Une première semaine en période 1 pour découvrir et apprendre des notions de bases du jeu de l'acteur (échauffements, improvisations, incarnation de personnage, passage de la lecture à l'interprétation, relation à l'espace, à l'autre).

Une deuxième semaine en troisième période pour adapter la production d'écrit des élèves, ainsi qu'une représentation en juin.

Le thème de ce travail serait voyage à travers le temps. Les élèves écriront un récit ou des personnages seront envoyés à travers le temps afin de récupérer des objets qui ont été envoyés par erreur dans le passé.

Ce projet nous permettra de travailler différents objectifs et de façon transversale : aussi bien en expression orale et écrite, en sciences, mathématiques et arts plastiques avec la création des décors, en histoire en étudiant les périodes historiques qui seront abordés dans notre récit, ...

Ce projet a évidemment un coût :

Frais d'intervention des artistes : 6120 euros

Déplacements : 360 euros

Repas : 51,20€ pour les repas du midi / 240 euros pour les repas du soir

510,01 euros pour le matériel

30 euros de frais administratifs

510 euros pour que les élèves assistent à une représentation du Petit Poucet, par la compagnie « le collectif du k » au théâtre de l'éclat à Pont-Audemer.

920€ Salaires chargées de production et chargée des actions culturelles.

**Coût total du projet : 8741,21€**

La DRAC subventionne a hauteur maximale de 5000€ et au maximum à 75%

Il nous faut donc avoir d'autres subventions.

Il est demandé aux collectivités territoriales de participer à ce projet.

Pour cela, nous demandons aux mairies si elles sont d'accord pour que nous utilisions nos subventions de 2017 pour ce projet (10€ par élève). Et si elles peuvent prendre en charge les 51€20 de cantine.

Les mairies ont accordé la subvention de 10€ par élève soit 530€ et sont aussi d'accord pour prendre en charge les 51€20 de cantine.

La coopérative scolaire participera aussi.

Une demande de subvention auprès de l'APE est aussi faite.

- **Présence des poux dans les écoles :** la permanence des poux dans les écoles cette année est un réel problème. L'équipe enseignante comprend l'agacement des parents du fait de la récurrence. La proposition d'un traitement collectif (dans les deux écoles) sera faite auprès des parents pour essayer de se débarrasser des parasites.

Séance levée à 19h30.